

Vous êtes allocataire Caf

Que vous ayez reçu ou pas le courrier CAF chez vous, **vous devez récupérer l'attestation de paiement (et non l'attestation de quotient familial)** mentionnant votre quotient familial, la date de naissance **ET** les noms/prénoms de votre enfant soit :

- Via l'application smartphone Caf
- Sur le site de la caf www.caf.fr > rubrique Mon compte (Voir tuto plus bas)

En aucun cas, vous ne devez utiliser le système de calculatrice réservé aux familles non allocataires Caf en page 2.

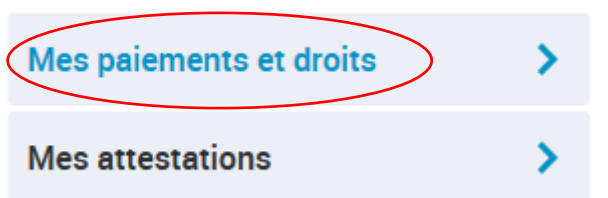
Votre attestation Caf devra être datée de mai ou juin 2020, **Vous vérifiez que le nom de votre enfant apparaît dans le document. Vous renommez le document NOM-futur niveau-CAF.pdf (par exemple DESPIERRES-2-CAF.pdf pour une entrée en seconde) et envoyez à :**

inscription-orientation2020.lyceedebroglie@ac-versailles.fr

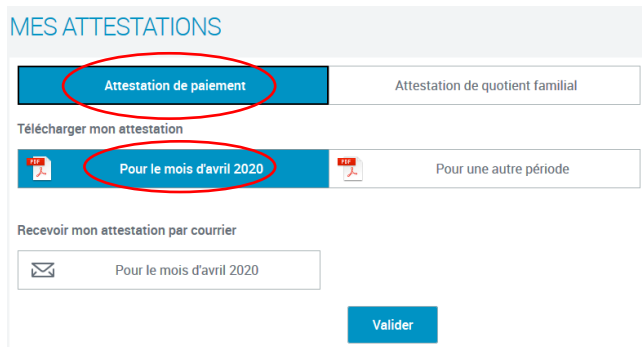
Cela nous permet de gérer des PDF légers plus facilement qu'avec des photos ou scan du courrier reçu chez vous (ci-contre)

TUTO CAF

- Aller sur le site <https://www.caf.fr/>
- Aller dans la rubrique « Mon compte ».
- Renseigner son code postal, son n° d'allocataire et le début de sa date de naissance puis votre code secret.
- Aller dans la rubrique Mes attestations :



Puis vous demandez une attestation de Paiement pour le mois le plus récent (pas l'attestation de quotient familial) :



Attestation restauration scolaire **2019-2020**

Pour une tarification plus juste des cantines des lycées **À remettre dans le dossier d'inscription à la demi-pension au lycée public de votre enfant pour bénéficier d'un tarif adapté à votre situation.**
La Région finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 55 % à 86 % du coût de revient d'un repas de 9 € en moyenne).

Numéro d'allocataire			
Nom			
Prénom			
Date de naissance	21/02/2003		
Quotient familial	1033	Tarif par repas (à titre indicatif) ¹	2,53 €

1. Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0.30 € par repas.

Pour toute autre question, contactez la plateforme téléphonique dédiée au dispositif ÉquiTables : **0 800 075 065**



Vos prestations Caf
Attestation de paiement

N° ALLOCATAIRE :

781

NOUS CONTACTER :

Nous téléphoner :

0810 25 78 10

Service client

4 fois par jour

Nous écrire :

Caf des Yvelines

78090 YVELINES CEDEX 9

Tous nos contacts sur caf.fr

Le 18/06/2019

La directrice de la Caf des Yvelines certifie que :

née le 05/08/1970

, née le 12/06/1970

ont perçu les prestations suivantes pour le mois de **mai 2019** :

PRESTATIONS	MONTANT
Allocations familiales avec conditions de ressources	91,48 €

QUOTIENT FAMILIAL

mai 2019 : **5156 €**

Personnes à charge prises en compte pour le calcul des droits :

, né le 30/09/2002

, née le 14/06/2005

née le 20/05/2008

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf des Yvelines.
Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.

Vous n'êtes pas allocataire Caf :



Une calculatrice est accessible sur le site de la Région Île-de-France, elle vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation de restauration scolaire :

www.iledefrance.fr/equitables

Cette attestation doit être envoyée au lycée avec les pièces justificatives obligatoires suivantes. Vous vérifiez que le nom de votre enfant apparaît dans le document. Vous renommez le document NOM-futur niveau-CALCULETTE.pdf (par exemple MARTIN-1-CALCULETTE.pdf pour une entrée en première) et envoyez à :

inscription-orientation2020.lyceedebrogie@ac-versailles.fr

- Photocopie de l'intégralité du/des dernier(s) avis d'imposition de l'ensemble du foyer.
- Photocopie de l'intégralité du livret de famille.

Attestation restauration scolaire 2019-2020

Pour une tarification plus juste des cantines des lycées publics franciliens.

A remettre dans le dossier d'inscription à la demi-pension du lycée de votre enfant pour bénéficier d'un tarif adapté à votre situation.

La Région finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 55% à 86% du coût de revient d'un repas de 9€ en moyenne).

Nom			
Prénom			
Nom et Prénom du représentant légal			
Quotient familial	1885	Tarif par repas (à titre indicatif)¹	3.54 euros

¹ Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30€ par repas.

Rappel des informations du calcul du quotient familial

Nombre d'enfants à charge	1	
Dont enfant(s) handicapé(s)	0	
Montant des salaires et assimilés	déclarant 1 37655	déclarant 2 18902
Montant des autres revenus (capitaux mobiliers, fonciers, rentes viagères...)	0	0
Montant de la pension alimentaire perçue	0	0
Montant des indemnités d'élu	0	0
Montant de la pension alimentaire versée	0	0
Montant de la CSG déductible	0	0
Montant des prestations familiales du dernier mois	0	0

2 Pièces justificatives obligatoires à fournir avec l'attestation restauration scolaire lors de la remise du dossier d'inscription à la demi-pension :

- > Photocopie de l'intégralité de l'avis d'imposition 2018 (ou de non imposition) de l'ensemble du foyer.
- > Photocopie de l'intégralité du livret de famille.
- > Photocopie des prestations familiales du dernier mois (si vous avez renseigné un montant dans le champ "prestations familiales du mois dernier").

Besoin d'aide ? Contactez la plateforme téléphonique EquiTables : 0 800 075 065

² « Les données saisies peuvent donner lieu à un contrôle par la Région Île-de-France, autorité compétente, conformément aux dispositions de l'article R531-52 du Code de l'Éducation. »

Attestation générée le 11/06/2019 - 18:06

Comment remplir la calculatrice avec l'avis d'imposition

Attestation restauration scolaire 2019-2020

Pour une tarification plus juste des cantines des lycées publics franciliens.

A remettre dans le dossier d'inscription à la demi-pension du lycée de votre enfant pour bénéficier d'un tarif adapté à votre situation.

La Région finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 55% à 86% du coût de revient d'un repas de 9€ en moyenne).

Nom			
Prénom			
Nom et Prénom du représentant légal			
Quotient familial	2228	Tarif par repas (à titre indicatif)¹	3.54 euros

¹ Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30€ par repas.

Rappel des informations du calcul du quotient familial

Nombre d'enfants à charge	1	
Dont enfant(s) handicapé(s)	0	
Montant des salaires et assimilés	déclarant 1 27202	déclarant 2 39633
Montant des autres revenus (capitaux mobiliers, fonciers, rentes viagères...)	14	0
Montant de la pension alimentaire perçue	0	0
Montant des indemnités d'élu	0	0
Montant de la pension alimentaire versée	0	0
Montant de la CSG déductible	1	0
Montant des prestations familiales du dernier mois	0	0

2 Pièces justificatives obligatoires à fournir avec l'attestation restauration scolaire lors de la remise du dossier d'inscription à la demi-pension :

- > Photocopie de l'intégralité de l'avis d'imposition 2018 (ou de non imposition) de l'ensemble du foyer.
- > Photocopie de l'intégralité du livret de famille.
- > Photocopie des prestations familiales du dernier mois (si vous avez renseigné un montant dans le champ "prestations familiales du mois dernier").

Besoin d'aide ? Contactez la plateforme téléphonique EquiTables : 0 800 075 065

² « Les données saisies peuvent donner lieu à un contrôle par la Région Île-de-France, autorité compétente, conformément aux dispositions de l'article R531-52 du Code de l'Éducation. »

AVIS D'IMPÔT 2018

Impôt sur les revenus de l'année 2017

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLEVEMENT À LA SOURCE EN 2019

À partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la tenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individualisé si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Détail des revenus			
Total des salaires et assimilés	27 202	39 633	
Déduction 10% ou frais réels	- 8 993	- 3 963	
Salaires, pensions, rentes nets	18 209	35 670	53 879
Revenus perçus par le foyer fiscal			
Revenus de capitaux mobiliers déclarés			14
Revenus de capitaux mobiliers imposables			x 14
Revenu brut et total			53 893
CSG déductible			x - 1
Revenu imposable			53 892
Impôt sur les revenus soumis au barème 14			4 112
Impôt avant réductions d'impôt			4 112
REDUCTIONS D'IMPÔT 15			
	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Forfait scolarité : Nombre d'enfants	1	1	153
Montant de la réduction d'impôt			198
Dons aux œuvres	300	300	
Total des réductions d'impôt 20			- 351
Impôt sur le revenu net avant corrections			3 761
Impôt total avant crédits d'impôt			3 761
CREDITS D'IMPÔT, IMPUTATIONS			
Prélèvement forfaitaire déjà versé			
ite en page suivante >>>			

SALAIRE OU FORFAIT	Caf SUPPLÉMENTAIRE	REVENUS DIVERSES LIQUIDES MOBILIERS OU FONCIERS	DONS FORFAIT FRANCAISES	REVENUS ATTRIBUÉS ÉVALUÉS MOBILIERS OU FONCIERS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ÉVALUÉS MOBILIERS CITIZIENS	ÉVÉNEMENTS IMPOSÉS	PRESTATIONS FAMILIALES HANDICAPÉS	NOMBRE DE PAYS
M			1						2,50